

Sogip

*Blog veille du programme SOGIP :
échelles de gouvernance et peuples
autochtones*

Australia & International – Will Indigenous Peoples be recognized at Rio + 20 ? EN/FR

Publié le 11/04/2012 by Martin Préaud

A statement by les Malezer, co-Chair of the National Congress of Australia's First Peoples, and chair of the global Indigenous Caucus in 2007

It is not surprising that some States are looking to avoid reference to 'Indigenous Peoples' in the outcome document being drafted for the forthcoming Rio +20 conference (to be held in June 2012). Apparently France, with the support of USA, New Zealand and Canada, has very recently proposed a change to the older terminology (from original Rio conference in 1992) of "indigenous and local communities".

Read the full statement by the Indigenous Peoples Major Group [here](#)

Version française (traduction Martin Préaud)

Communiqué de Les Malezer, co-président du Congrès National des Peuples Premiers d'Australie, et président du caucus global autochtone lors de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones:

"Il n'est pas surprenant que certains États cherchent à éviter toute référence aux "Peuples Autochtones" dans le document préparatoire à la Conférence Rio + 20 (juin 2012). Apparemment, la France, avec le soutien des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et d Canada, a très récemment proposé de revenir à l'ancienne terminologie (celle de la conférence de Rio de 1992), soit "communautés autochtones et locales".

Cette référence ancienne ne reconnaît pas que les Peuples Autochtones ont le même statut que tous les peuples au regard du droit international. Seuls les peuples ont le droit à l'autodétermination, et la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones se concentre sur les droits des autochtones en tant que peuples et non comme des individus dont les droits sont articulés dans la plupart des traités des droits de l'homme. Le droit à l'autodétermination inclut le droit à l'autonomie ou à l'auto-gouvernement, et le droit au développement. Nos droits collectifs en tant que peuples assurent également nos droits à la propriété et au contrôle de nos territoires et nos droits à déterminer le futur de nos cultures et de nos enfants.

La tentative de la part de certains États de revenir à l'ancienne terminologie est une tentative de dénigrement des droits des Peuples Autochtones et cherche à saper les avancées réalisées en 2007 avec l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

Le communiqué suivant, publié il y a quelques semaines par les délégations de Peuples Autochtones aux

réunions préparatoires de Rio + 20, est une réponse aux tentatives de certains États de saper nos droits. Cela pourrait devenir un enjeu majeur de la conférence qui doit se tenir en juin 2012.

Cordialement,

Les

Rencontre/Dialogue de l'UNCSD/Bureau Rio + 20 avec les Groupes Majeurs.

ECOSOC Chamber, NLB UN, New York, 27 mars 2012

Communiqué final et question du Groupe Majeur des Peuples Autochtones

Du fait de l'utilisation de différents termes pour désigner les Peuples Autochtones dans le document zéro, une proposition a été soumise lors des négociations visant à remplacer toutes les références aux "peuples autochtones" par l'expression "communautés locales et autochtones". Hier, nous avons entendu que le vocabulaire spécifique employé dans le document zéro serait soumis à un examen approfondi.

Dans le cadre des nombreux défis pour les Peuples Autochtones à propos du développement durable, de l'éradication de la pauvreté, de l'économie verte et de la protection de notre Terre Mère pour les générations futures, cette proposition ne peut pas être appuyée par le Groupe Majeur des Peuples Autochtones.

L'expression "communautés autochtones et locales" ne nous identifie pas de manière appropriée. Elle est contraire à l'Agenda 21 et à la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones. Le terme accepté internationalement dans les instruments des droits de l'homme et dans les processus de développement durable est "peuples autochtones".

Il est impropre de transposer le vocabulaire de la Convention sur la Diversité Biologique, qui traite des savoirs traditionnels des "communautés autochtones et locales" dans les négociations de Rio +20 alors que l'Agenda 21 a identifié les Peuples Autochtones comme l'un des groupes majeurs. En 2002, les dirigeants des États au Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg avaient déclaré: "Nous réaffirmons le rôle vital des peuples autochtones dans le développement durable" (para. 25 de la Déclaration Politique de Johannesburg sur le développement Durable).

En droit international, et dans de nombreuses lois nationales, les Peuples Autochtones ont un statut légal reconnu et distinct des autres communautés locales. L'auto-identification et un droit collectif reconnu aux peuples autochtones. La Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable doit soutenir et faire respecter ce droit de s'identifier en tant que peuples autochtones et ne pas contrevenir à nos droits humains et collectifs.

Les peuples autochtones sont confrontés à ce problème de potentielle identification fallacieuse à la suite de négociations informelles.

Le Bureau peut-il confirmer que "Peuples Autochtones" est la désignation appropriée de notre groupe majeur, au regard de l'Agenda 21, de la Déclaration Politique de Johannesburg et de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones?"

Partager/Share



J'aime

J'aime

Cette entrée a été publiée dans [Climat/Changements climatiques](#), [Droit international](#), [Environnement](#), [Ressources naturelles](#) et taguée [Australie](#), [communautés locales et autochtones](#), [développement durable](#), [indigenous and local communities](#), [indigenous peoples](#), [peuples autochtones](#), [Rio +20](#), [sustainable development](#). Ajouter aux Favoris le [permalien](#).

Sogip

Thème : Twenty Ten Fièremment propulsé par WordPress

Suivre